



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

COMMUNE de FOLSCHVILLER

L'an **deux mil vingt trois, le vingt six octobre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FOLSCHVILLER**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier ZIMNY**.

Étaient présents : M. Didier ZIMNY, M. Claude STAUB, M. Dominique COLANTONIO, M. Marc GULDNER, Mme Nicole MATHIEU, Mme Marthe JAKSCH, Mme Hélène JACINTO, M. Claude GAUDEL, Mme Martine ILLY, M. Sahin AKIN, Mme Séverine WALQUAN, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Julie LEMMEL, Mme Delphine DOLVECK, M. Xavier ENGEL, Mme Fatiha BAAZI.

Étaient absents excusés : Mme Stéphanie LATTA, Mme Mounia KEHILI, M. Daniel BESCH, M. Giovanni DALIA, Mme Marie Laure BECKER, M. Philippe KOEHLER, Mme Giovanna BOYON, M. Bernard BALLE, Mme Olivera SUBOSIC.

Étaient absents non excusés : M. Moussa BOUHALLOUFA, Mme Myriam LUKOWSKI.

Procurations : Mme Stéphanie LATTA en faveur de Mme Nicole MATHIEU, M. Daniel BESCH en faveur de M. Marc GULDNER, M. Giovanni DALIA en faveur de M. Dominique COLANTONIO, Mme Marie Laure BECKER en faveur de M. Yannick SCHNEIDER, Mme Giovanna BOYON en faveur de M. Xavier ENGEL, Mme Olivera SUBOSIC en faveur de M. Didier ZIMNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 16

Secrétaire : M. Sahin AKIN.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-081 : Adoption du procès-verbal de la séance du 05 octobre 2023
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 octobre 2023.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

22 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
3 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-082 : Participation aux frais des actions de la Politique de la Ville 2023 – Audaces's

Rapporteur : Mme MATHIEU

- Participation aux frais de gestion et d'animation du Conseil Citoyen – 2023 :

Le conseil citoyen a été institué par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2015. Il est animé par le directeur et un animateur de l'association AUDACES'S, ainsi que le chargé de mission Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

La gestion et l'animation du Conseil Citoyen est prise en charge à 50 % par l'Etat. Le coût étant de 2 000 € pour l'année 2023, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à verser une participation communale d'un montant de **1 000 €** au profit de l'association AUDACES'S.

- Participation aux frais des actions de la Politique de la Ville - 2023 :

Dans le cadre de la Politique de la Ville 2023, différentes actions ont été menées :

- Création d'un plateau de jeu – Partie finale :

Cette action vise à créer un plateau de jeu sur l'histoire de Folschviller. L'objectif est de valoriser la mémoire locale. Le thème du jeu a été défini au sein du comité de jeu et du conseil citoyen. Cette action fait participer tous les habitants.

Pour cette action de proximité, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à verser une participation communale d'un montant de **4 500 €** au profit de l'association AUDACES'S.

- Création d'un espace gaming et prévention :

Il s'agit de créer un espace de prévention, d'inclusion et d'animation gaming, e-sport et e-culture. L'idée est partie du comité Le Briquet du centre social Audaces's. L'objectif est de réunir les jeunes et des adultes en situation de handicap ou non, en situation de désocialisation ou non, afin de créer une mixité autour du numérique et des jeux vidéo et de la réalité virtuelle.

Pour cette action de proximité, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à verser une participation communale d'un montant de **3 000 €** au profit de l'association AUDACES'S.

- Quartier d'été 2023 :

Il s'agit de prolonger un accès aux actions du centre social Audaces's et de mettre en place une animation adaptée et spécifique sur le quartier Furst et hors quartier. Ainsi, des châteaux gonflables, des jeux en bois, des spectacles, des ateliers maquillages et des ateliers d'écriture sont proposés aux habitants.

Pour cette action de proximité, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à verser une participation communale d'un montant de **2 500 €** au profit de l'association AUDACES'S.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-083 : Renouvellement du contrat de maintenance Odyssée

Rapporteur : M. STAUB

Le contrat de maintenance « Odyssée », qui couvre les logiciels LITTERA (Etat Civil), ANGELIE (Elections), ATHENA (Recensement militaire), HEMERA (Conseil Municipal) et ORPHEE (Population), arrive à échéance le 31.12.2023.

Il est proposé de le renouveler à compter du 01.01.2024 pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'au 31.12.2027.

Le montant annuel de la prestation assurée par la société ODYSSEE s'élève à **1 745,81 €**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-084 : Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 : Attribution du lot de chasse

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 19 septembre 2023, les membres de la commission consultative de la chasse communale ont arrêté la surface du lot de chasse à 646 ha 73a 37ca.

Les membres de la commission consultative ont également émis un avis favorable pour la constitution de 3 réserves de chasse au bénéfice de

- BAYER André, 1ha 88a 51ca
- WEBER Bruno, gérant de la SCI Etang de la Nachtweide, 11ha 1a 91ca
- GROSSE Geneviève, 72ha 88a 49ca

puisqu'elles remplissent les conditions précisées aux articles L.429-4, L.429-6 et L.429-14 du code de l'environnement.

Lors de la séance du 12 octobre 2023, les membres présents ont été informés que par un courrier daté du 28 septembre 2023, M. STOCKLOUSER a fait valoir son droit de priorité et propose à la commune de conclure une convention de gré à gré pour le lot unique d'une contenance de 646ha 73a 37ca pour un montant de 2 500 €.

La commission consultative de la chasse communale après examen, a validé la candidature de M. STOCKLOUSER, bénéficiant du droit de priorité, pour la location du lot de chasse communale, suivant la procédure de gré à gré à compter du 2 février 2024 jusqu'au 1^{er} février 2033.

Par conséquent, le conseil municipal est appelé à :

- Entériner les propositions ci-dessus, validées et acceptées par les membres de la 4C lors des séances du 19 septembre 2023 et du 12 octobre 2023
- fixer pour le bail à venir du 2 février 2024 jusqu'au 1er février 2033, le prix de location à 2 500 €
- Autoriser le Maire à signer le bail de location de la chasse communale dans ces conditions avec Monsieur STOCKLOUSER Jean-Michel
- Reversement annuellement le produit de la chasse à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle (CAAAM)

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-085 : Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable

Rapporteur : M. STAUB

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public qui prévoient le passage en LED de l'ensemble des points lumineux et dont le coût est estimé à 686 000 € H.T., nous envisageons de réaliser un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 469 876 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux d'éclairage public.

Cette somme correspond au reste à la charge de la collectivité après déduction de la subvention d'un montant de 216 204 € qui nous a été attribuée au titre du fonds vert.

Par conséquent, le conseil municipal de la commune de Folschviller est invité à autoriser le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations une avance remboursable Intracting d'un montant total de 469 876 euros et comprenant un versement dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

	Versement 1
Année de versement	2023
Montant	469 876 euros
Durée d'amortissement	12 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	2 %
Typologie Gissler	1A

Périodicité des échéances	Annuelle
Amortissement	Déduit (échéances constantes)
TEG	2 %

A cet effet, le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à intervenir à la convention de financement en Intracting et la demande de réalisation de fonds.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

22 VOTANTS
19 POUR
3 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-086 : Décision modificative n°01/2023
Rapporteur : M. STAUB

Dans le cadre des écritures budgétaires, le Conseil Municipal est appelé à approuver la décision modificative n°01/2023 portant sur les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2128 (21) - 2113 : Autres agencements et a	10 000,00	1311 (13) - 814 : Etat et établissements nat	216 204,00
21534 (21) - 814 : Réseaux d'électrification	686 080,00	1641 (16) - 020 : Emprunts en euros	469 876,00
261 (26) - 020 : Titres de participation	-10 000,00		
	686 080,00		686 080,00
Total Dépenses	686 080,00	Total Recettes	686 080,00

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 27 octobre 2023.

Signature du Maire, M. Didier ZIMNY

Signature du secrétaire de séance, M. Sahin AKIN